COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Morlaix et Arradon, le 7 octobre 2026

Éolien flottant en Bretagne Nord-Ouest et Bretagne sud : avant la remise des offres, ENVIRO VERITAS et PIEBÎEM rappellent que les risques sont importants et connus

Notifiés par courrier recommandé dès le 8 septembre, les risques techniques, financiers et assurantiels des projets 4 et 10 de l'AO10 ne pourront pas être présentés comme des imprévus. L'arrêt hivernal du chantier du Celtic Interconnector, au large du Finistère, en rappelle la réalité.

Une alerte adressée avant l'offre, datée et traçable

L'État a lancé l'appel d'offres AO10 pour l'éolien flottant en mer. Le projet 4 Bretagne Nord-Ouest (BNO) et le projet A Bretagne Sud (BSUD) prévoient en tout une centaine d'éoliennes flottantes de l'ordre de 300 mètres de haut au large de Morlaix et de Belle Île. Les offres doivent être remises très prochainement, le 15 octobre.

Depuis le 8 septembre 2026, les associations ENVIRO VERITAS ET PIEBÎEM, ont adressé par LRAR une notification de 34 risques aux dirigeants des principaux candidats potentiels parmi lesquels EDF Renouvelables, Total Energies, Elicio, EnBW-Valeco, Ocean Winds, Oxan Energy, Qair, Q Energy, Valorem, BayWa.re, Eni Plenitude et Ingka.

Cette liste a été établie par le Comité scientifique d'ENVIRO VERITAS à partir du cahier des charges, des études de dérisquage de l'État, des données du SHOM et de Météo-France, et de la littérature scientifique. Les deux associations demandent qu'elle soit transmise aux responsables des risques, aux courtiers et aux assureurs.

A titre d'exemple, un chantier voisin qui rappelle la nature des fonds bretons

Le 30 septembre, Le Télégramme a annoncé l'arrêt des travaux en mer du cable Bretagne-Irlande Celtic Interconnector au large du Nord-Finistère, de novembre 2026 au printemps 2027. RTE reconnaît que le tranchage des fonds est plus difficile que prévu dans certains secteurs granitiques, les études géologiques préalables ne couvrant pas la totalité du tracé. RTE précise que cette pause hivernale était prévue et que la mise en service reste visée fin 2028.

Côté irlandais, EirGrid a confirmé en juin un décalage de 2027 au quatrième trimestre 2028, en partie lié aux conditions marines et à un terrain difficile. Des estimations non officielles évoquent un coût final supérieur à 2 milliards d'euros. Pour mémoire, la CRE avait retenu en 2022 un budget maximal de 1 623 M€ courants, provisions comprises après un budget initial de 930 M€.

Chaque projet a sa propre géologie, et notre synthèse ne préjuge pas de celles de BNO et Bretagne sud ou des fonds rocheux ont également été identifiés. Mais ce précédent breton, situé à moins de 10 km de BNO, montre ce que peut coûter un aléa de fond insuffisamment cartographié, dans des eaux où la synthèse relève aussi un marnage de 9,50 à 10 m, des courants dépassant 5 nœuds et des états de mer sévères.

Qui supportera « l' imprévu » ?

Les candidats pourront-ils, face à une difficulté de ce type, obtenir un complément de prix au titre d'un « Fait Nouveau », au sens de l'annexe 4 du cahier des charges ? Quelles que soient les modalités, ce seront in fine les contribuables et/ou les consommateurs (individuels, PME, industriels…) qui paieront.

Notre analyse : un risque documenté n'est pas un imprévu

L'annexe 4 exige que l'événement soit imprévisible à la date limite de remise des offres, au regard des données disponibles et des diligences d'un opérateur professionnel avisé. Selon l'analyse de l'association, un aléa géotechnique notifié avant l'offre et désormais documenté publiquement par un maître d'ouvrage aurait du mal à remplir cette condition. Il reviendra aux autorités compétentes d'en juger, le moment venu.

Les candidats ont donc intérêt à intégrer dès maintenant ces risques dans leurs choix techniques, leurs assurances, leurs provisions et le prix de leur offre.

« Nous ne prédisons pas l'échec à coup sûr d'un projet. Nous demandons que chaque risque connu soit regardé en face, chiffré et provisionné avant l'offre, et non découvert après. »
Jean-Marc LIRON, responsable du Comité scientifique d'ENVIRO VERITAS

« Face à l'ampleur et la variété des risques (cf annexe technique), y compris de couts échoués importants, nous demandons un moratoire immédiat sur ces projets éoliens flottants. »

Eric SARTORI, Secrétaire de PIEBÎEM

Les deux associations suivront la sélection, le financement, la réalisation et toute cession du projet, et se réservent toute voie de droit utile pour faire examiner la cohérence entre risques notifiés, prix offert et compensation éventuelle.

Annexe : A010 projet N°4 et projet A – revue des risques
Nota : La liste adressée aux soumissionnaires est plus détaillée et comprend 34 risques identifiés, avec pour chacun description du risque, de ses conséquences et les références. Elle est disponible sur demande

Contact presse :

Association ENVIRO VERITAS, 2 D, voie d'accès au port, 29600 Morlaix
Jean-Marc Liron porte-parole ENVIRO VERITAS 06 31 98 51 11
https://www.enviro-veritas.bzh

Association PIEBÎEM, 6 chemin du Vilihen, 56 610 Arradon
Eric Sartori Secrétaire PIEBÎEM. 06 80 65 31 10
https://piebiem.webnode.fr

Annexe : A010 projet N°4 et projet A – revue des risques

Les associations ENVIRO VERITAS et PIEBIEM alertent les entreprises candidates aux Appels d'Offres éolien BNO et Bretagne sud sur les risques de l'éolien flottant en Bretagne

ENVIRO VERITAS et PIEBÎEM rappellent que les projets éoliens flottants de Bretagne Sud et de Bretagne Nord-Ouest sont exposés à une combinaison dangereuse de risques techniques, économiques, environnementaux, juridiques, politiques et sociaux. Nous demandons donc que ces risques soient étudiés avant la remise des offres et intégrés aux choix techniques, au calendrier, au financement, aux assurances et au prix proposé**.** Nous considérons que la juste prise en compte de ces risques doit entrainer un report de l'AO10 et un moratoire immédiat sur tous les projets éoliens flottants en Bretagne : à défaut, les entreprises soumissionnaires, l'Etat et les contribuables risquent de subir des pertes financières importante et de financer des investissements devenus inutiles à court terme et ils doivent couvrir ces risques connus par leurs propres assurances.

Risques techniques : l'éolien flottant reste peu mature à l'échelle industrielle envisagée et évoquent notamment les difficultés concernant les flotteurs, les systèmes d'ancrage, les câbles électriques dynamiques, les vibrations, la résistance mécanique des structures et la maintenance. La puissance très élevée des machines envisagées constitue également un facteur d'incertitude puisqu'il n'existe pas actuellement de fabrication industrielle d'éoliennes correspondant à la puissance annoncée pour le projet et même aucun prototype validé. Sur des éoliennes actuellement inexistantes de plus de trois cent mètres de haut, nous entrons en territoire inconnu concernant la stabilité et la résistance des structures, les problèmes de vibrations et de résonnance…

Risques liés à l'environnement breton : Les conditions naturelles de Bretagne Nord-Ouest et de Bretagne sud sont particulièrement exigeantes, avec de forts courants, un marnage important et des états de mer sévères (une vague de 17 mètre à Belle-Île lors de la tempête Goretti - Janvier 2026) susceptibles d'exercer de fortes contraintes sur les installations et d(augmenter considérablement les couts et les risques de la maintenance. Les fonds rocheux présentent des difficultés particulières qui compliqueront et augmenteront le prix des travaux, comme cela est constaté dans le cas des travaux du cable France-Irlande Celtic Interconnector et du raccordement de Centre- manche1, dont le coût a doublé entre l'estimation initiale et le réalisé final

Risques logistiques, assurantiels et financiers. La disponibilité des ports, des navires spécialisés et des moyens de levage est d'ores et déjà considérée comme problématique Les fenêtres météorologiques limitées peuvent provoquer des retards et augmenter les coûts. Les assurances pourraient par ailleurs exclure certains risques ou ne les couvrir que partiellement. Le démantèlement des installations et la remise en état des sites représentent également des dépenses futures impossibles à estimer sérieusement.

Risques liés aux conflits d'usage : l'acceptabilité économique et sociétale de ces projets est remise en cause par la gravité des conflits d'usages, notamment avec la pêche : zones inaccessibles, allongement des trajets, hausse des coûts d'exploitation, risques d'accrochage d'engins de pêche. La modification de routes maritimes importantes, le risques de désaffection touristique en raison de l'altération des paysages et du littoral sont également à prendre en compte.

Risques de pollution : risques de pollution accidentelle ou chronique liés aux huiles, hydrauliques, fluides techniques, revêtements et systèmes anticorrosion, pollutions métalliques liées notamment aux anodes, érosion des pales avec libération de PFAS. Les matériaux réellement utilisés doivent être identifiés et étudiés afin d'évaluer précisément les substances susceptibles d'être rejetées et leurs conséquences sur le milieu marin.

Risques pour la biodiversité : Par leurs tailles inédites et leur faible garde au sol, les éoliennes flottantes de grande taille présentes des risques accrus pour l'avifaune et les chauves-souris. Les systèmes d'ancrage ; par leurs systèmes d'ancrage, présentent des risques d'agression importante et non compensables de fonds marins exceptionnels (coraux des mers froides, maërl, zostères…) L'Autorité Environnementale le rappelle régulièrement : en cas d'incidences négatives significatives, après réduction, sur les espèces et habitats ayant permis de désigner les sites du réseau Natura 2000, le projet ne peut être autorisé.

Risques de coûts échoués en raison du contexte énergétique, économique, social et politique : dans le contexte de surproduction électrique important, structurel et durable, « chaque actif nouvellement installé sera quasi échoué dès son inauguration, c'est-à-dire qu'il ne pourra produire que marginalement. Cela se traduira par des surcoûts considérables pour le contribuable ». Alors que le coût de l'énergie, et singulièrement de l'électricité devient un enjeu crucial économique, social et politique, ces projets éoliens flottant aux coûts complets considérables sont de plus en plus contestés.